

Interférences phonétiques et variation topolectale dans un corpus manitobain

par

Liliane Rodriguez
University of Winnipeg

RÉSUMÉ

Le français en usage au Manitoba présente au moins deux sortes de caractéristiques: celles qui proviennent de l'histoire de la langue française (archaïsmes, dialectalismes, devenus topolectes manitobains) et celles qui découlent de l'interférence avec son adstrat dominant, l'anglais. Il s'ensuit que le français manitobain subit une «polarisation» dynamique entre la forte survivance de formes anciennes du français qui restent productives (pouvant être sources de néologismes) et la production surtout situationnelle de formes anglicisées. Du fait de ce dynamisme et du fait qu'elles sont présentes dans toutes les composantes de la langue, de la phonétique à la syntaxe, ces deux tendances (ou «pôles») sont parfois difficiles à distinguer. Fondé sur des exemples extraits de nos corpus d'enquêtes manitobaines des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le présent article s'attache à montrer les différences (surtout en phonétique) entre les formes issues de ces deux tendances, dans une perspective géolinguistique (pour dégager une variation linguistique présente et attestée au Manitoba, similaire à celle d'autres parties du Canada dans certains cas, distincte dans d'autres) et dans une perspective de linguistique appliquée (pour souligner la nécessité de distinguer entre formes françaises et anglicismes, en salle de classe).

ABSTRACT

The variety of French in use in Manitoba presents at least two types of features: features inherited from historical French forms (archaic or dialectal items, now Manitoban topolects) and features acquired from

contact with and interference from English (adstrata). A dynamic "polarization" results from these two distinct sets of features: older linguistic forms that survive and remain productive (archaisms can be a source of neology) and anglicized forms which appear mainly in situational contexts. Because of their dynamic quality, and because they are present at all linguistic levels, from phonetics to syntax, these two tendencies (or "poles") are sometimes hard to differentiate. Based on examples from our fieldwork and corpora established in the 1980's and the 1990's, this article analyzes the distinction between these two sets of features (with a focus on phonetics) from a geolinguistic perspective (concerned with the description of Manitoban French features, shared or not with other varieties of Canadian French) and from an applied linguistic perspective (concerned with the distinction between French and anglicized forms as it should be taught in the classroom).

Le sujet de cette réflexion se situe dans le cadre de la description du français au Manitoba et, en conséquence, de la classification de ses diverses composantes. Cette variété de français est dotée de caractéristiques dont les deux principales sont la résistance de son fonds linguistique français (résistance renforcée à la fois par l'ancienneté et par la constitutionnalité de la langue en cette province) et une exposition sans relâche à l'adstrat (langue en contact) majoritaire, l'anglais.

Nous avons donc ici une variété de langue dont la sphère principale est normative, composée de français «transnational» non marqué géographiquement (Rodriguez, 2000, p. 403), mais dont l'un des pôles tend vers le fonds ancien (archaïque ou dialectal) et l'autre vers l'adstratisme (ou interférence) avec la langue majoritaire. Ces deux pôles créent, au niveau de la langue dans son ensemble, ainsi que du discours, un dynamisme et une tension qui nous ont permis de parler de «polarisation de la langue en milieu minoritaire» (Rodriguez, 1988, p. 24), le mot *polarisation* désignant essentiellement un «mécanisme par lequel sont créés deux pôles fonctionnellement différents dans une structure vivante» (Rey-Debove et Rey, 2000, p. 1926).

Ces deux pôles diffèrent puisqu'ils sont généralement chargés différemment: l'un positivement (le fonds français),

l'autre souvent négativement (interférence avec l'anglais), et parce qu'ils fonctionnent différemment, notamment sur le plan idiolectal et sociolinguistique (différences mises à jour par l'analyse lexicométrique de notre corpus). Dans le cas d'une langue minoritaire, comme l'est le français au Manitoba, ces deux pôles se ressemblent aussi par le fait qu'ils agissent sur tous les plans de la langue: son phonisme, sa morphologie, son lexique et sa syntaxe, véhiculant ainsi un potentiel de tension à tous ces niveaux. Il s'ensuit une coexistence d'archaïsmes (ou dialectalismes) et d'anglicismes (dont nous excluons les emprunts à l'anglais lorsqu'ils sont lexicographiés ou en voie de l'être, notamment en cas de leur haute fréquence). Or, la distinction entre archaïsmes et anglicismes est souvent oblitérée dans la perception linguistique de locuteurs ou dans certains discours impliquant que tout ce qui n'est pas normatif en français minoritaire est forcément entaché d'anglicisme.

Dans les commentaires qui vont suivre, nous nous attacherons principalement au plan phonique et à l'analyse d'exemples visant une classification descriptive de traits linguistiques qui distinguent systématiquement: d'une part, les éléments topolectaux (formes en usage au Manitoba) issus de l'histoire de la langue française (dans sa variation dialectale et géolinguistique, le cas échéant); d'autre part, les éléments issus de phénomènes d'interférence (emprunts abusifs, ici) avec la langue majoritaire, l'anglais.

Les exemples que nous commenterons proviennent de nos enquêtes des années quatre-vingt (40 témoins dont le corpus est décrit dans Rodriguez, 1984) et des années quatre-vingt-dix (environ 500 témoins selon les points d'enquête, ayant donné un corpus décrit dans Rodriguez, 1993). La majorité de nos locuteurs-témoins sont des étudiants francophones de 18 à 65 ans pour le premier corpus, et des écoliers de 10 à 12 ans pour le second. Ces derniers sont des élèves d'écoles françaises pour la plupart, et d'écoles d'immersion pour une minorité d'entre eux. Ils sont francophones unilingues, ou bilingues à dominance francophone en large majorité, et bilingues à dominance anglophone pour une petite minorité.

Nous avons réparti nos analyses en trois rubriques: l'articulation des sons individuels, les phénomènes de phonétique combinatoire et la prosodie ou éléments suprasegmentaux. Les exemples cités font partie de nos deux corpus.

L'ARTICULATION DES SONS

Sur le plan de l'articulation physiologique des sons, l'attaque vocalique de nos locuteurs ne présente généralement pas d'interférence avec l'anglais. Ceux-ci pratiquent aisément l'attaque vocalique dite *douce*, sans coup de glotte à l'initiale, et dont la haute fréquence caractérise les langues romanes: «Anne», «Arrivez tôt», «Osez!», etc.

Ne sont pas considérés comme anglicismes les cas de coups de glotte à l'initiale qui marquent une insistance: «Oh, non!», «Ici!».

Par contre, l'emploi trop fréquent du coup de glotte à l'initiale ou l'incapacité à réaliser une attaque douce représente des interférences que nous avons relevées chez certains élèves d'immersion ou bilingues à dominance anglophone.

En restant sur le plan de l'articulation des sons individuels, nous donnerons l'exemple de la diphtongaison. On sait que l'anglais comporte plusieurs diphtongues et triphongues alors que le français moderne n'en a pas. Or, sont attestés au Manitoba de très nombreux cas de diphtongaison, comme dans les mots *aise* prononcé [eiz], *neige*, [neiz], *faire*, [faer], Rachel, [raʃaɛl], etc.

Le cas de «Rachel» présente une particularité. Ce mot était ainsi diphtongué dans la communauté où nous l'avons attesté (corpus de Saint-Eustache, 1993). D'ailleurs, l'écolière de cinquième année qui portait ce nom l'épelait officiellement «Rachael», orthographe reflétant bien la prononciation attestée. Chez certains locuteurs, nous avons aussi attesté un allongement ou une diphtongaison phonologique dans les féminins «Marcelle», «Michelle», etc. Peut-être ce nom de «Rachael» suit-il la même tendance, par analogie, même si le masculin n'existe pas. Il serait intéressant de savoir si cette tendance est concentrée sur une aire restreinte au Manitoba, ou, au contraire, si elle est dispersée, à l'échelle canadienne.

Tous ces cas de diphtongaisons attestés au Manitoba procèdent d'un héritage dûment attesté en moyen français. Là, les graphies des mots diphtongués révèlent la diphtongaison en usage dans l'ancienne langue, et ce, dans des centaines d'exemples qui correspondent à nos attestations manitobaines: «paeur» (Godefroy, 1961, vol. 10, p. 266c), «aaise», «aaise», «haaise» (Godefroy, 1961, vol. 1, p. 7c), «reine» (Troyes, 1982, v. 421), etc. La diphtongaison de l'ancienne langue française ne suit pas les mêmes lois de distribution que la diphtongaison de l'anglais moderne où on la trouve notamment en syllabe ouverte (*say*), ce qui n'est pas le cas en français manitobain où elle n'apparaît qu'en syllabe fermée (dite aussi entravée). La diphtongaison franco-manitobaine n'est donc pas le résultat d'une interférence avec l'anglais.

N'est pas non plus un anglicisme le cas du relâchement des voyelles très fermées (du premier degré d'aperture) en syllabe fermée. Il s'agit d'une survivance d'un état de langue médiéval et de celui du XVI^e siècle, comme dans *goutte*, prononcé «gotte» (Gougenheim, 1974, p. 17), *flûte*, prononcé «fleute» (Troyes, 1959, v. 3212), ou *const(i)tution*. Par contre, quand ce relâchement affecte des voyelles d'autres apertures que la première (des voyelles ouvertes) ou des voyelles non finales, il s'agit bien d'anglicismes, comme dans *libér(a)lité* ou *fri(v)olité*. Le relâchement de ces voyelles ouvertes peut aller jusqu'à leur disparition ou, tout au moins, leur neutralisation (perte totale de l'étirement ou de l'arrondissement labial). Cela a lieu régulièrement en syllabe ouverte non accentuée dans des mots comme *Ottawa*, normalement prononcé ['ɔɾəwə] en anglais, mais cas d'anglicisme chez les locuteurs francophones.

De même, le h dit *aspiré*, attesté au Manitoba dans les mots *dehors* et *en haut* n'est pas un emprunt à l'anglais, mais un trait archaïque souligné par plusieurs linguistes dont Charles de Bovelles dans son livre *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française* (publié en 1533 et réédité en 1973). Ce [h] introduit dans le Nord de la Gaule avec les grandes invasions a perduré dans la norme jusqu'au XVII^e siècle, puis dans certains dialectes d'oïl, ainsi qu'au Canada. Il ne s'agira donc d'un anglicisme que dans le cas de haute fréquence dans d'autres mots, dans les idiolectes (systèmes phonologiques individuels) de quelques-uns de nos locuteurs.

Notons aussi que le [r] dit *roulé*, vibrante apicale attestée chez deux tiers de nos témoins, est un héritage du latin. Il a survécu en France dans la norme jusqu'au début du XIX^e siècle, puis s'est maintenu dans certaines zones dialectales (la Bourgogne, par exemple). Ce n'est donc pas un anglicisme, excepté quand son point d'articulation et sa manière se modifient pour devenir une approximante apico-prépalatale (cacuminale). Il s'agit bien alors du [ɹ] anglais, attesté en Amérique du Nord et dans certaines zones dialectales d'Angleterre. Il est aussi pratiqué par certains de nos locuteurs en école d'immersion.

LA PHONÉTIQUE COMBINATOIRE

Nous passerons maintenant à deux exemples de phonétique combinatoire et de phénomènes d'influence entre sons consécutifs.

Le premier exemple est un cas d'interférence très fréquent. Il s'agit de la prononciation anglicisée des mots *observe* et *observation*, où l'assimilation de sonorité se fait progressivement et par voisement du [s] en [z], alors qu'en français, elle se fait régressivement et par dévoisement du [b] en [p]. Cette différence est due à la place, respective dans chaque langue, de la syllabe accentuée. On trouve toutefois plus rarement cette inversion de l'assimilation dans d'autres mots, de plus faible fréquence d'emploi, tels que *abstraction* ou *absorber*.

Le second exemple de phonétique combinatoire concerne le [l] géminé. Nous l'avons attesté dans des syntagmes comme «Je l'ai», [ʒəlle] et «tu l'as», [tʃylla]. Dans notre corpus, la gémination dans ces bisyllabes est toujours associée au déplacement de l'accent tonique sur la pénultième (avant-dernière syllabe). Par contre, on la trouve aussi dans des polysyllabes plus longs, et en pénultième accentuée, comme dans «je l'ai vu», [ʒə'llevy]. En ce qui concerne la pénultième accentuée, il s'agit d'un dialectalisme attesté en Bretagne et en Normandie (Delamare, 1970). En ce qui concerne la gémination, on la retrouve comme marque d'accent didactique ou expressif, ainsi qu'en français familier, aussi bien en France qu'au Canada. Son contexte et sa distribution étant français, il ne s'agit pas d'une interférence

avec le [ʔ] anglais vélarisé, voire rétroflexe, employé en fin de syllabe (*mill, gel*).

LA PROSODIE

Nous passerons finalement au plan prosodique. Notre premier exemple concerne la place de l'accent tonique sur la pénultième dans des mots comme «fabrication», «aliénation», «libération». Même si les mots anglais équivalents ont leur accent sur la même syllabe (l'avant-dernière) qu'en français du Manitoba, il ne s'agit pourtant pas d'anglicismes. En effet, ces mots ont aussi en anglais un accent dit «secondaire» sur la première syllabe. Cet accent secondaire n'est pas attesté chez nos locuteurs (excepté chez quelques rares bilingues à dominance anglophone). Ce glissement de syllabe accentuée est, comme nous l'avons dit précédemment, un dialectalisme; il ne se limite pas aux mots suffixés en *-tion*.

Le deuxième exemple d'interférence prosodique consiste en une fluctuation intonative sur les syllabes finales comme dans: «Veux-tu du gâteau?». La dernière syllabe subit un changement intonatif (une baisse suivie d'une hausse de la tonalité) caractéristique de la prosodie anglaise, alors qu'en français le pic intonatif est normalement une simple hausse (sauf en cas d'effet expressif ou stylistique). De même, dans la réponse «Je veux du gâteau», la dernière syllabe est un exemple de simple chute intonative en français, et se trouve modulée en anglais, et dans le cas d'une prononciation anglicisée.

Notre troisième exemple concerne une interférence portant sur un syntagme plus long, marqué de pauses ou de virgules: l'intonation descendante sur les syllabes finales des séquences non finales, alors qu'en français l'intonation serait ascendante, dans ce cas: «Tous les *jours*, l'après-midi, on allait jaser sur la place du village». En français, seule la dernière syllabe de la phrase (*village*) comporte une intonation descendante.

Pour conclure cette analyse, nous pouvons dire que l'interférence avec l'anglais est rare sur les plans articulatoire et combinatoire, mais plus fréquente sur le plan prosodique. Dans tous les cas, les anglicismes de haute fréquence sont peu nombreux, et plus nombreux ceux de faible fréquence.

D'AUTRES COMPOSANTES DE LA LANGUE

Notons aussi que la distinction entre les formes issues du fonds français ancien ou dialectal et les formes issues de l'interférence avec l'anglais doit aussi être recherchée et établie dans les autres composantes de la langue. Ainsi, en morphologie, l'adverbe *soudainement* ne vient pas de l'anglais *suddenly*, mais d'un usage français s'étendant du XII^e au XVII^e siècle (Rodriguez, 1984, p. 66-67). En syntaxe, la transitivité indirecte de «prétendre *de* faire quelque chose» n'est pas un anglicisme venant de «to pretend *to* be doing something», mais d'une norme en usage au temps de Molière (Rodriguez, 1984, p. 78). Quant au lexique, les exemples abondent en formes anciennes ou dialectales faussement attribuées à l'interférence avec l'anglais. Le nom *trèfle blanc*, par exemple, qui désigne le *Trifolium repens* ou *trèfle rampant* dans la norme française actuelle, ne vient pas de l'anglais *white clover*, mais des dialectes du Nord de la France (Guillaume et Chauveau, 1975, carte 154), de ceux de l'Ain et du Jura (Gilliéron et Edmont, 1902-1910, carte 1326b, point 927).

CONCLUSION

Pour conclure cette analyse, nous soulignerons l'importance qu'il peut y avoir à différencier soigneusement les formes topolectales (archaïques, dialectales ou autres) des formes anglicisées. Dans une perspective linguistique, le but de cette différenciation est une description scientifique de la variation géolinguistique du français qui s'appuie sur l'étude diachronique et synchronique de la langue et se place dans le cadre d'une linguistique de corpus.

Sur le plan du contact entre langues différentes, notamment entre adstrats, les exemples comparatifs analysés ici portent sur le français et l'anglais, l'objet du présent article étant de cerner la distinction entre formes françaises et formes anglicisées. Toutefois, dans une perspective différentielle, interne au Canada, nous pourrions nous demander si les composantes du français manitobain (ou de l'Ouest) sont les mêmes que celles du français dans l'Est du Canada, notamment au Québec ou en Acadie, et si la relation à l'anglais est similaire. C'est une vaste question que le présent collectif a le mérite de poser, dans le but de préciser la

variation géolinguistique à l'intérieur du Canada. Sans développer ce qui serait le sujet d'un autre article, nous soulignerons que le français du Manitoba comporte des éléments constitutifs similaires à ceux des autres variétés canadiennes (notamment celles du Québec): archaïsmes, dialectalismes, amérindianismes, néologismes canadiens et un certain nombre d'anglicismes.

Par contre, il se démarque du français du Québec sur plusieurs points, dus à des causes diverses. Nous n'en mentionnerons que deux. La première est la composition distincte de sa population: souches amérindiennes différentes; souches françaises issues du Québec, mais ayant parfois transité par les «Petits Canadas» de la Nouvelle-Angleterre et le *Midwest* américain; souches françaises directement issues d'Europe, sans passage par le Québec. La population européenne, assez nombreuse¹ à la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, venait de France (France de l'Ouest, mais aussi Jura, Haute-Vienne et régions adjacentes, etc.), de Belgique et de Suisse. Elle a contribué à un ensemble phonologique et lexical, pouvant présenter lui-même une variation interne au Manitoba, et distinct de ceux du Québec. La seconde raison est le rapport à l'adstrat qu'est l'anglais. Les locuteurs francophones du Manitoba sont généralement bilingues, ce qui est la source d'une alternance des codes (à ne pas confondre avec l'assimilation linguistique) plus fréquente qu'au Québec. Moins marquée qu'en France où les isoglosses entre variétés d'oïl et d'oc sont si nombreuses, la variation canadienne reste donc perceptible même si, dialectalement parlant, elle ne repose que sur les seules variétés d'oïl.

Enfin, sur le plan pédagogique, le but de cette réflexion sur la distinction entre formes françaises et anglicisées au Manitoba est d'affiner ou de diversifier l'enseignement de la langue (première ou seconde) tout en encourageant les locuteurs à avoir de leur langue maternelle, ou de leur autre langue, ou de la langue de l'autre, une perception linguistique motivante et, dans certains cas, réformée.

NOTE

1. Les documents archivés par la Société historique de Saint-Boniface le prouvent. Voir, par exemple, *Bulletin* n° 4, 2001-2002.

BIBLIOGRAPHIE

- BOVELLES, Charles de (1973) *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française*, Genève, Klincksieck, 269 p.
- DELAMARE, Joseph (1970) «Bretagne bilingue», *Vie et langage*, n° 216, p. 130-135.
- GILLIERON, Jules et EDMONT, Edmond (1969) *Atlas linguistique de la France*, Bologna, Forni editore, 10 vol. [réimpression en fac-similé de l'édition de 1902-1910; le volume 10, qui contient la Corse, a été publié séparément en 1914-1915]
- GODEFROY, Frédéric (1961) *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, New York, Kraus Reprint Corporation, vol. 1 (799 p.) et vol. 10 (875 p.).
- GUILLAUME, Gabriel et CHAUVEAU, Jean-Paul (1975) *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine* (tome 1), Paris, Éditions du CNRS, 280 p.
- GOUGENHEIM, Georges (1974) *Grammaire de la langue française au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Picard, 277 p.
- REY-DEBOVE, Josette et REY, Alain (dir.) (2000) *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2551 p.
- RODRIGUEZ, Liliane (1984) *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 96 p.
- _____ (1988) «Polarisation de la langue française en milieu minoritaire», *Revue francophone de Louisiane*, vol. 3, n° 1, p. 24-28.
- _____ (1993) «Disponibilité lexicale chez les jeunes Franco-Manitobains en 1990-1991: méthode et résultats partiels», dans NIEDEREHE, Hans-Josef et WOLF, Lothar (dir.) *Français du Canada, français de France*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 163-178. [Actes du troisième colloque international d'Augsbourg, 1991] [*Canadiana Romanica*, n° 7]
- _____ (2000) «Français transnational et français régionaux à la fin du XX^e siècle: concurrence réductrice ou cohabitation lexicale», dans FAUCHON, André (dir.) *La francophonie panaméricaine: état des lieux et enjeux*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 403-419. [Actes du dix-huitième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO), tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 20, 21 et 22 mai 1999]

TROYES, Chrestien de (1959) *Le Roman de Perceval ou le Conte du Graal*, Genève, Droz, 377 p.

_____ (1982) *Cligès*, London, Grant et Cutler, 99 p.